

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF872

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 54**Mission « Enseignement scolaire »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous alertons le Gouvernement sur les conséquences désastreuse qu'une suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires provoquerait.

Dans les territoires ruraux et plus encore dans les territoires ultramarins, et de manière générale pour les enfants issus des classes sociales les moins aisées, ce soutien financier versé aux collectivités est bien souvent l'unique porte d'accès à la culture et aux loisirs, à la découverte de certains sports, à la mixité sociale.

Nous proposons donc de supprimer cet article afin qu'un dialogue puisse être engagé avec les collectivités bénéficiaires et les associations d'élus locaux pour envisager collectivement une refonte de ce dispositif.